



Pôle transitions et développement local

Décision n° 2023-139

Objet : Convention de tournage avec la société de production FAVORITE PRODUCTION

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de mettre en avant la ville de Sceaux par l'accueil de tournage,

Considérant l'apport médiatique offert par le tournage d'œuvres audiovisuelles dans la ville de Sceaux,

APPROUVE la convention avec la société FAVORITE PRODUCTION situé au 8 rue du Faubourg Poissonnière, 75010 Paris, représentée par son directeur de production Madame Séverine COLSON, relative au tournage qui aura lieu le mardi 6 juin 2023.

DECIDE de la signer.

Fait à Sceaux, le 12 mai 2023



Philippe Laurent

Philippe LAURENT